ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes

---

N° 129-2016

Papeete, le - 5 SEP. 2016

Document mis en distribution
Le - 5 SEP. 2016

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat,

présenté au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes,

par Messieurs les représentants Michel BUILLARD et Gaston TONG SANG

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 5361/PR du 4 août 2016, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat.

Le compte administratif présenté ci-après a été adopté par le CESC en assemblée plénière le 27 juin 2016.

I - RAPPEL DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE 2015

L'article 152 de la loi organique statutaire prévoit que le fonctionnement du CESC est assuré par une dotation spécifique qui constitue une dépense obligatoire inscrite au budget de la Polynésie française.

Conformément à la délibération n° 2014-125 APF du 5 décembre 2014 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2015, la dotation du Conseil économique, social et culturel a été arrêtée à **94 300 000 F CFP**, en section de fonctionnement

S'agissant du budget primitif de l'année 2015, la dotation de fonctionnement inscrite au titre de l'institution est identique à celle de 2014. Concernant la section d'investissement, aucune subvention d'investissement n'a été allouée.

Parallèlement, le CESC a inscrit, lors de la ventilation de son budget primitif, une dotation aux amortissements d'un montant de **4 630 035 F CFP**.

Au cours de l'année 2015, le budget du CESC a connu les modifications suivantes :

- ***En section de fonctionnement***, l'institution a procédé à un prélèvement sur fonds propres d'un montant de **32 000 000 F CFP**.
- ***En section d'investissement***, l'institution a acté un report de crédits de paiement arrêtés à la somme de **3 739 251 F CFP**.

Suite à ces diverses modifications budgétaires entérinées par l'assemblée plénière de l'institution, le budget du CESC pour 2015 s'est établi comme suit :

- **En section de fonctionnement : 126 300 000 F CFP**
- **En section d'investissement : 8 369 286 F CFP**

II - LE BILAN D'ACTIVITÉ DU CESC POUR 2015

Durant l'exercice 2015, l'activité du CESC a connu une nette augmentation par rapport à celle de 2014 puisque **32** avis (*contre 14 en 2014*) ont été rendus, ainsi que 2 rapports d'autosaisine et 1 vœu.

Le nombre total de réunions de l'assemblée plénière et des commissions permanentes tenues en 2015 a augmenté de **73 %**, passant de **173 en 2014** à **301 en 2015**.

Dans le cadre de ses prérogatives, l'institution a acté l'étude, par la commission « économie », d'un sujet de société sur « *la réforme et la modernisation du statut de patenté ou entrepreneur individuel en Polynésie française* ». Cette autosaisine a nécessité 8 mois d'étude.

Concernant le second rapport d'autosaisine rendu en 2015, relatif à « l'avenir de la Polynésie française face à une gouvernance durable de son patrimoine marin ». Son élaboration a nécessité 50 réunions de commission sur l'exercice 2014.

On constate que de janvier à juillet 2015, l'institution n'a réceptionné que **12** projets de loi du pays, soit une moyenne d'environ **1,5 projet** par mois.

À compter du mois d'août jusqu'au mois de décembre, l'activité s'est intensifiée puisque le CESC s'est vu soumettre **17** projets de loi du pays, soit une moyenne d'environ **3,5 projets** par mois.

À partir du second semestre de l'année, faute de collectif budgétaire du Pays, l'institution, soucieuse d'assurer le rôle qui lui est dévolu par la loi statutaire, a été contrainte de prévoir un prélèvement sur fonds propres de 32 000 000 F CFP.

Enfin, l'année 2015 a été sans nul doute marquée par la 21e conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (COP21), événement majeur auquel le CESC a participé en se mobilisant toute l'année.

III - L'EXÉCUTION DU BUDGET

Les résultats définitifs de l'exercice 2015 sont les suivants :

1 - En section de fonctionnement

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement est **déficitaire de 28 987 077 F CFP**.

- Budget primitif	94 300 000 F CFP
- Budget modifié	126 300 000 F CFP
- Recettes totales réalisées	94 300 000 F CFP
- Dépenses totales réalisées	123 287 077 F CFP
- Déficit de clôture de l'exercice 2015	**- 28 987 077 F CFP**
- Résultat cumulé au 31/12/2014	64 975 794 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2015	35 988 717 F CFP

a) Recettes de fonctionnement

Le tableau ci-après donne la ventilation par nature de ces recettes :

Chap	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations 2015	Réalisations 2014
960	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 300 000	94 300 000	94 300 000	98 881 000
960	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	0	0	0	9 008
991	Résultat de fonctionnement reporté	0	32 000 000	0	0
	TOTAL GÉNÉRAL	**94 300 000**	**126 300 000**	**94 300 000**	**98 890 008**

b) Dépenses de fonctionnement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2015 s'élève à **123 287 077 F CFP**, ce qui représente une réalisation de **130,7 %** du budget primitif et de **97,6 %** du budget modifié.

Chap	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations 2015			Réalisation 2014
				mandats	en %	en %	
		a	*b*	*c*	*d = c/a*	*e = c/b*	
960	Achats non stockés de matières et fournitures	8 000 000	8 000 000	7 356 802	92	92	7 127 627
	Locations	1 000 000	1 000 000	892 009	89,2	89,2	797 449
	Entretien et réparations	5 000 000	5 000 000	5 022 470	100,4	100,4	4 992 080
	Primes d'assurances	350 000	350 000	346 170	98,9	98,9	328 605
	Divers services extérieurs	600 000	600 000	356 369	59,4	59,4	290 926
	Publicité, publications, relations publiques	1 200 000	1 200 000	3 645 557	303,8	303,8	4 777 246
	Transports (personnel administratif)	600 000	600 000	1 290 483	215,1	215,1	407 485
	Déplacement et mission (personnel administratif)	600 000	600 000	720 000	120	120	290 595
	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 700 000	1 566 577	92,2	92,2	1 961 362
	Divers – autres services extérieurs	2 300 000	2 300 000	2 925 944	127,2	127,2	2 740 413
	Frais de transport et déplacement (hors Polynésie)	66 969 965	97 769 965	6 292 859	138,3	94,7	5 732 574
	Frais de transport et déplacement (en Polynésie)			4 287 950			5 838 521
	Vacations (indemnités des membres)			82 020 835			54 427 654
	Total du chapitre 960	88 519 965	119 119 965	116 724 025	132,2	98	89 712 537
961	Dotations aux amortissements et provisions	4 630 035	4 630 035	4 476 835	96,7	96,7	3 595 067
	Total du chapitre 961	4 630 035	4 630 035	4 476 835	96,7	96,7	3 595 067
962	Rémunérations du personnel	1 000 000	2 200 000	1 575 416	157,5	71,6	1 103 333
	Charges sociales	350 000	350 000	510 801	145,9	145,9	364 214
	Total du chapitre 962	1 350 000	2 550 000	2 086 217	154,5	81,8	1 467 547
	TOTAL GÉNÉRAL	**94 300 000**	**126 300 000**	**123 287 077**	**130,7**	**97,6**	**94 775 151**

Les dépenses de fonctionnement courant de l'institution (*les frais de transport et déplacement, ainsi que les vacations en sont exclus*) affichent une augmentation de **6,6 %** par rapport à l'année précédente, passant de **28 776 402 F CFP** en 2014 à **30 685 433 F CFP** en 2015. Ceci s'explique par l'activité institutionnelle accrue du CESC et sa participation à des événements tels que la COP21 tenue à Paris, mais aussi par l'inscription d'une dotation aux amortissements d'un montant de **4 476 835 F CFP**, contre **3 595 067 F CFP** en **2014**, soit une augmentation de **24,5 %**.

Cette augmentation de l'activité se perçoit aussi dans les dépenses liées aux indemnités, vacations et frais de mission des membres du CESC. On enregistre une augmentation de **40 %** par rapport à l'année 2014, en passant de **65 998 749 F CFP** en **2014** à **92 601 644 F CFP** en **2015**, de la manière suivante :

- Vacations (indemnités des membres) : **+ 50,7 %**
- Frais de transport et déplacement (hors Polynésie) : **+ 9,8 %**
- Frais de transport et déplacement (en Polynésie) : **- 26,6 %**

Il convient de rappeler enfin que des agents de la fonction publique du Pays sont affectés au secrétariat général du CESC en vertu de l'article 38 de la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée, qui dispose que « *le secrétariat général est composé de personnels de l'administration de la Polynésie française, affectés au Conseil économique, social et culturel et régis selon les modalités prévues par leur statut respectif* ».

En 2015, 17 agents de la Polynésie française étaient ainsi en poste au CESC, dont 6 de catégorie A, 6 de catégorie B, 3 de catégorie D et 2 de catégorie CC5.

L'évolution des effectifs a été la suivante sur la période allant de 2011 à 2015 :

Catégorie	2011	2012	2013	2014	2015
A	6	6	6	6*	6*
B	6	6	6	6	6
C	1	1	1 (*supprimé en mai*)	0	0
D	2	2	3	3	3
CC5	2	2	2	2	2
TOTAL	**17**	**17**	**17** (*à partir de mai*)	**17**	**17**

** dont 1 en décharge totale d'activité de service pour exercice d'une activité syndicale auprès de la CSTP-FO*

Les charges de personnel correspondantes ne sont pas inscrites dans les comptes du CESC mais figurent au sous-chapitre 960.03 des comptes de la collectivité de la Polynésie française.

Sur la période allant de 2011 à 2015, ces charges ont été de :

2011	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014-2015
108 658 825	107 012 864	113 066 252	109 693 418	111 964 983	+ 2,1 %

2 - <u>En section d'investissement</u>

Le résultat de clôture de la section d'investissement est **excédentaire de 2 685 629 F CFP.**

- Budget primitif	0 F CFP
- Budget modifié	8 369 286 F CFP
(dont crédits de paiement reportés)	*3 739 251 F CFP*
- Recettes totales réalisées	4 476 835 F CFP
- Dépenses totales réalisées	1 791 206 F CFP
- Excédent de clôture de l'exercice 2015	**2 685 629 F CFP**
- Résultat cumulé au 31/12/2014	1 539 251 F CFP
- Résultat cumulé au 31/12/2015	4 224 880 F CFP

a) <u>Recettes d'investissement</u>

Le tableau ci-dessous donne la ventilation par nature de ces recettes :

Chap.	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations 2015	Réalisations 2014
900	Subvention d'investissement 2014	0	0	0	5 000 000
900	Amortissements des immobilisations corporelles	0	4 630 035	4 476 835	3 595 067
951	Excédent de fonctionnement capitalisé	0	3 739 251	0	0
		0	8 369 286	4 476 835	8 595 067

b) Dépenses d'investissement

Le montant définitif des mandats réalisés pour l'année 2015 s'élève à **1 791 206 F CFP**, ce qui représente une réalisation de **21,4 %** du budget d'investissement modifié.

Chap.	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations 2015		Réalisations 2014
				mandat	en %	
		a	*b*	*c*	*d = c/b*	
900	Matériel de bureau, transport et informatique	0	2 315 017	0	0	9 608 592
	Construction	0	6 054 269	1 791 206	29,6	0
	TOTAL GÉNÉRAL	0	8 369 286	1 791 206	21,4	9 608 592

Ces crédits d'investissement ont permis d'effectuer des travaux de réhabilitation indispensables sur les luminaires de la salle plénière du CESC.

IV - LE COMPTE DE GESTION DU PAYEUR DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Le compte de gestion du Payeur de la Polynésie française, pour l'exercice 2015, est arrêté comme suit :

Pour l'exercice 2015

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	94 300 000	4 476 835
DÉPENSES	123 287 077	1 791 206
RÉSULTATS	-28 987 077	2 685 629

Résultats cumulés

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RÉSULTATS CUMULÉS AU 31/12/2014	64 975 794	1 539 251
RÉSULTATS AU 31/12/2015	- 28 987 077	2 685 629
RÉSULTATS CUMULÉS AU 31/12/2015	35 988 717	4 224 880

La concordance des résultats du compte de gestion et du compte administratif pour l'exercice 2015 est constatée. À la clôture de l'exercice 2015, le report à nouveau est de **35 988 717 F CFP**.

* * * * *

Après avoir pris acte des résultats de ce compte administratif, les rapporteurs proposent à leurs collègues de l'assemblée de la Polynésie française, au nom de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes, d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Michel BUILLARD **Gaston TONG SANG**

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : CES1600611DL

DÉLIBÉRATION N° 2017-7/APF

DU 26 JANVIER 2017

portant approbation du compte administratif de l'exercice 2015 du Conseil économique, social et culturel et affectation de son résultat

LA COMMISSION PERMANENTE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2005-64 APF du 13 juin 2005 modifiée portant composition, organisation et fonctionnement du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1082 CM du 4 août 2016 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 17/2017/APF/SG du 5 janvier 2017 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 129-2016 du 5 septembre 2016 de la commission des institutions, des affaires internationales et européennes et des relations avec les communes ;

Dans sa séance du 26 janvier 2017 ;

A D O P T E :

Article 1er.- Le montant définitif des recettes du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2015 est arrêté à la somme de *QUATRE VINGT DIX HUIT MILLIONS SEPT CENT SOIXANTE SEIZE MILLE HUIT CENT TRENTE CINQ FRANCS (98 776 835 F CFP)* se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	94 300 000 F CFP
Section II d'investissement	4 476 835 F CFP
TOTAL	**98 776 835 F CFP**

Article 2.- Le montant définitif des dépenses du compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2015 est arrêté à la somme de *CENT VINGT CINQ MILLIONS SOIXANTE DIX HUIT MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT TROIS FRANCS (125 078 283 F CFP)* se décomposant comme suit :

Section I de fonctionnement	123 287 077 F CFP
Section II d'investissement	1 791 206 F CFP
TOTAL	**125 078 283 F CFP**

Article 3.- Le compte administratif du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française pour l'exercice 2015 annexé à la présente délibération, est définitivement fixé ainsi qu'il suit :

	Section I FONCTIONNEMENT	**Section II OPÉRATIONS EN CAPITAL**	**TOTAL**
RECETTES (en F CFP)	94 300 000	4 476 835	98 776 835
DÉPENSES (en F CFP)	123 287 077	1 791 206	125 078 283
RÉSULTATS	**- 28 987 077**	**+ 2 685 629**	**- 26 301 448**

Article 4.- Le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du Conseil économique, social et culturel de la Polynésie française est affecté au compte « Report à nouveau » pour un montant déficitaire de *VINGT HUIT MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT SEPT MILLE SOIXANTE DIX SEPT FRANCS (- 28 987 077 F CFP).*

Article 5.- Au 31 décembre de l'exercice 2015, le fonds de roulement du Conseil économique, social et culturel est de *TRENTE CINQ MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT HUIT MILLE SEPT CENT DIX SEPT FRANCS (35 988 717 F CFP).*

Article 6.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Le secrétaire,

Antonio PEREZ

Le président,

John TOROMONA

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2015

adopté en assemblée plénière le 27/06/2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	7412	Dotation globale forfaitaire de la Polynésie française	94 300 000	94 300 000	94 300 000
991	002	Résultat de fonctionnement reporté	0	32 000 000	0
		TOTAL	94 300 000	126 300 000	94 300 000

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
	281	Amortissement des immobilisations corporelles	0	4 630 035	4 476 835
951	1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	0	3 739 251	0
		TOTAL	0	8 369 286	4 476 835

COMPTE ADMINISTRATIF DU CONSEIL ECONOMIQUESOCIAL ET CULTUREL

EXERCICE 2015

adopté en assemblée plénière le 27/06/2016

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libelle	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
960	606	Achats non stockés de matières et fournitures	8 000 000	8 000 000	7 356 802
	613	Locations	1 000 000	1 000 000	892 009
	615	Entretien et réparation	5 000 000	5 000 000	5 022 470
	616	Primes d'assurances	350 000	350 000	346 170
	618	Divers services extérieurs	600 000	600 000	356 369
	623	Publicité, publication, relations publiques	1 200 000	1 200 000	3 645 557
	624	Transports (personnel administratif)	600 000	600 000	1 290 483
	625	Déplacement et mission (personnel administratif)	600 000	600 000	720 000
	626	Frais postaux et frais télécommunications	1 700 000	1 700 000	1 566 577
	628	Divers - autres services extérieurs	2 300 000	2 300 000	2 925 944
	653	Indemnités, vacation et frais de mission des membres	66 969 965	97 769 965	92 601 644
Total du chapitre 960			88 319 965	119 119 965	116 724 025
961	681	Dotations aux amortissements et provisions	4 630 035	4 630 035	4 476 835
Total du chapitre 961			4 630 035	4 630 035	4 476 835
962	641	Rémunérations du personnel	1 000 000	2 200 000	1 575 416
	645	Charges sociales	350 000	350 000	510 801
Total du chapitre 962			1 350 000	2 550 000	2 086 217
TOTAL			94 300 000	126 300 000	123 287 077

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Chapitre	Article	Libellé	Prévisions primitives	Prévisions modifiées	Réalisations
900	218	Autres immobilisations corporelles	0	2 315 017	0
	213	Construction	0	6 054 269	1 791 206
Total du chapitre 900			0	8 369 286	1 791 206

COMPTE ADMINISTRATIF DU
CONSEIL ECONOMIQUE SOCIAL ET CULTUREL
BALANCE GENERALE

EXERCICE 2015

adopté en assemblée plénière le 27/06/2016

DEPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
960	Pouvoirs publics	88 319 965	119 119 965	116 724 025
962	Personnel	1 350 000	2 550 000	2 086 217
961	Dotations aux amortissements et provisions	4 630 035	4 630 035	4 476 835
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 300 000	126 300 000	123 287 077

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS MANDATS
900	218	Matériel de bureau	0	2 315 017	0
900	213	Construction	0	6 054 269	1 791 206
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0	8 369 286	1 791 206
TOTAL GENERAL			94 300 000	134 669 286	125 078 283

RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAP	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
960	Pouvoirs publics	94 300 000	94 300 000	94 300 000
991	Résultat de fonctionnement reporté	0	32 000 000	0
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		94 300 000	126 300 000	94 300 000

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAP	Art	LIBELLES	PREVISIONS PRIMITIVES	PREVISIONS MODIFIEES	REALISATIONS
900	281	Amortissement des immobilisations corporelles	4 630 035	4 630 035	4 476 835
951	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0	3 739 251	0
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			4 630 035	8 369 286	4 476 835
TOTAL GENERAL			98 930 035	134 669 286	98 776 835

	RESULTATS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT		PARTIE AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT		RESULTAT DE L'EXERCICE 2015		RESULTATS CUMULES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT	DEFICIT	EXCEDENT
FONCTIONNEMENT		64 975 794			28 987 077			35 988 717
INVESTISSEMENT		1 539 251				2 685 629		4 224 880